janvier 1819 s'ouvrirent les chambres, et la première question qui souleva des débats tràs-vifs fut encore celle des finances. discussion s'éleva pour savoir si la chambre basse, qui avait déjà obtenu le vote annuel des subsides, pouvait de plus obtenir une liste civile en détail et voter séparément chaque objet. La majorité le voulait, afin de s'assurer de l'intégrité des officiers publics, et tenir en échec les membres du conseil exécutif, sur lesquels elle n'avait aucun contrôle. D'autres s'y opposèrent avec force comme étant un principe nouveau et violant les droits de la couronne. comité nommé à cet effet fit rapport de réduire les dépenses bien trop considérables pour le revenu, et demanda la suppression des pensions comme étant sujettes à beaucoup Prenant un milieu entre les deux extrêmes, quelques-uns voulurent voter les subsides par chapitres, ou en sommes rondes pour chaque département. Mais les partisans du vote en détail l'emportèrent, le bill fut passé, envoyé au conseil, qui, comme on s'y attendait, le rejeta, et motiva le rejet dans les termes suivants:

"Que le mode adopté pour l'octroi de la liste civile étaitinconstitutionnel, sans exemple, comportait une violation directe à des droits et des prérogatives de la couronne : que si le bill devenait loi, il donnerait aux communes non seulement le privilége de voter les subsides, mais aussi de Prescrire à la couronne le nombre et la qualité de ses serviteurs en réglant et en récompensant leurs services comme elle le jugerait convenable, ce qui les mettrait dans la dépendance des électeurs et pourrait leur faire rejeter l'autorité de la couronne que leur serment de fidélité les obligeait de soute-nir."

Ainsi, M. le Président, le conseil nommé à vie rejetait cette mesure essentiellement Juste: la votation, item par item, des subsides par la chambre basse; c'est-à dire la distribution des deniers prélevés sur le Peuple, et il allait même jusqu'à dire que cette mesure était inconstitutionnelle. Com-Preud-on, aujourd'hui, qu'il put pousser le servilisme aussi loin? A cette époque, la Population du Haut-Canada avait augmenté dans une proportion considérable, et le Bas-Canada comptait une population anglaise asses nombreuse pour motiver un projet d'union des deux Canadas sous un même Souvernement, et en 1828 la proposition en fut faite à l'Augleterre. C'est done à cette ⁶Poque de trouble, d'agitation et de rivalité entre les chambres que se trama en Angleterre un complot pour anéantir d'un seul

coup la nationalité canadienne-française. Les guerres avaient fait ajourner le projet de l'union des provinces, car on avait eu besoin du secours du peuple canadien. La paix étant établie, on résolut de faire passer la mesure, et un bill à cet effet fut présenté dans le parlement impérial à l'insu de ceux dont on décidait le sort, sans les consulter, car on les savait opposés à cet acte oppressif. Oui, sans consulter le Bas-Canada, on voulait lui imposer une constitution dans laquelle il avait moins de représentants que le Haut-Canada; de plus, on mettait à sa charge la dette de l'autre province, qui était considérable, et on proscrivait sa langue dans le parlement. Grace à une heureuse opposition qui se forma dans le parlement impérial, malgré toutes les intrigues et les démarches de nos ennemis, le bill fut rejeté à sa seconde lecture. Alers, comme aujourd'hui, ceux qui voulaient notre perte criaient bien haut qu'il fallait presser la passation de ce bill avant que le peuple ne puisse protester; de même aujourd'hui ceux qui veulent nous imposer la confédération, malgré les pétitions qui s'opposent au projet, nous disent qu'il faut accepter cette nouvelle constitution sans retard et avant que le peuple n'en connaisse les monstrueux détails. "Je vous supplie de passer ce bill immédiatement, disait M. WILMOTT; si vous attender à l'an prochain, vous recevrez tant de pétitions pour protester contre la mesure qu'il sera fort difficile de l'adopter, quelque utile qu'elle puisse être à ceux qui s'y opposent par ignorance ou par préjugé D'ailleurs, elle est indispensable pour faire disparaître les difficultés qui existent entre l'exécutif et l'assemblée." Lorsque la nouvelle de ces tentatives injustes, mais heureusement vaines, parvint en Canada, elle y causa la plus vive agitation, et le peuple canadien tout entier fut indigné d'une conduite sem-Des assemblées nombreuses se blable. tinrent à Montréal et à Québec dans le but de protester contre le bill, et des pétitions au gouvernement anglais se convrirent de 60,000 signatures. A cette époque, comme aujourd'hui, on voulait passer ce projet d'union sans consulter le peuple, et le parlement impérial soumettait à sa législature un projet contre lequel 50,000 Canadiens-Français protestèrent. Je n'hésite par à le dire, M le Président, le projet de confédération qu'on veut aujourd'hui imposer au peuple ne sera pas rejeté par 60,000 signatures canadiennes-françaises sculement, mais par